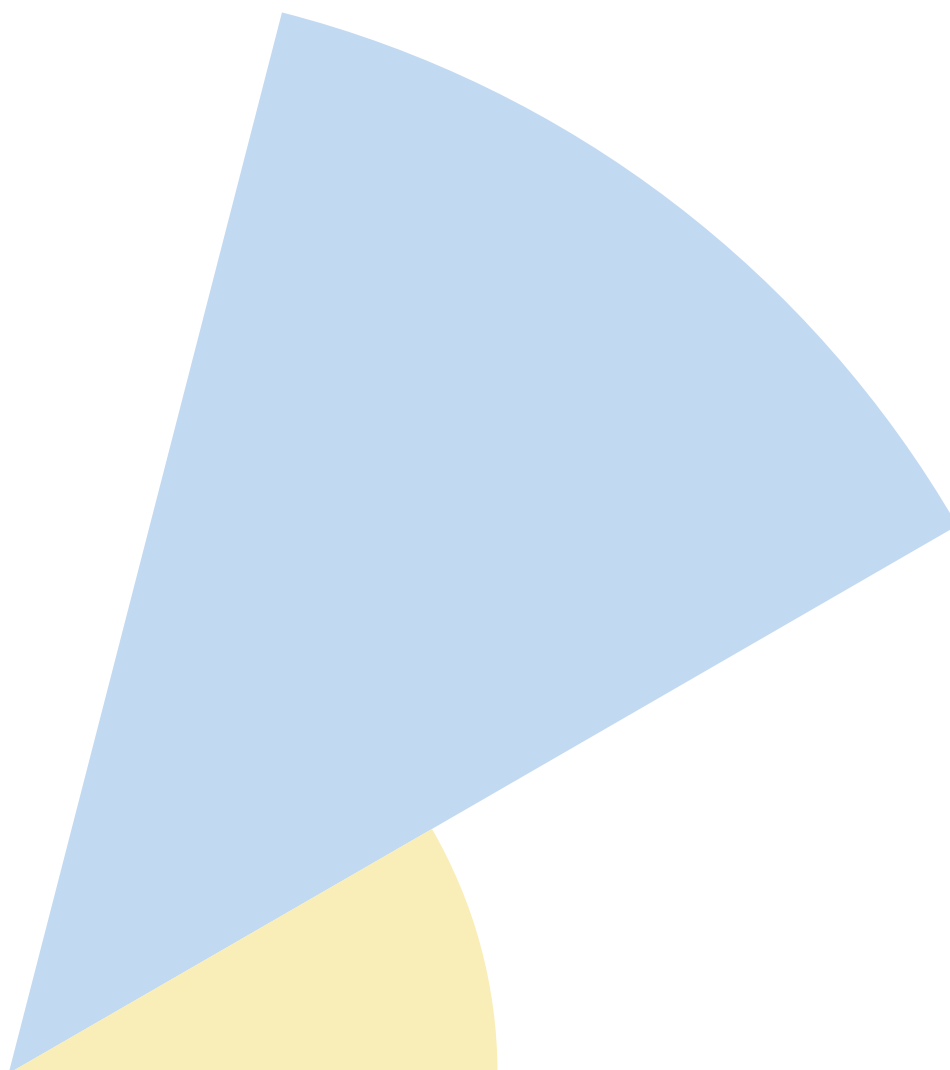


Une pauvreté monétaire fréquente en Hauts-de-France



Une pauvreté monétaire fréquente mais moins intense dans les Hauts-de-France

En 2020, 17,2 % de la population des Hauts-de-France vit sous le seuil de pauvreté monétaire. La région est ainsi la 2^e de métropole la plus exposée à la pauvreté. Quatre de ses cinq départements figurent parmi les 25 les plus pauvres de France métropolitaine, l'Oise se distinguant par un taux de pauvreté plus modéré. Très répandue, la pauvreté monétaire est cependant moins intense dans les Hauts-de-France. Les familles monoparentales et les jeunes sont particulièrement exposés. La pauvreté est plus marquée dans les espaces urbains, particulièrement dans les communes urbaines denses. Très répandue, la pauvreté monétaire est cependant moins intense dans les Hauts-de-France : les ménages pauvres sont moins éloignés du seuil de pauvreté que dans la plupart des autres régions. Les mécanismes de redistribution réduisent de façon très nette l'incidence de la pauvreté dans la région.

En 2020, dans les Hauts-de-France, 17,2 % des ménages fiscaux vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Ce seuil est fixé de façon conventionnelle à 60 % du niveau de vie médian des habitants de France métropolitaine. En 2020, il équivaut selon la source Filosofi à un **revenu disponible** (revenu après redistribution) de 1 120 euros mensuels par unité de consommation (UC).

Ce dénombrement n'inclut que les « ménages fiscaux ordinaires ». Ainsi, il ne prend pas en compte certaines catégories de population susceptibles d'être concernées par la pauvreté, comme les résidents en communautés (maisons de retraite, prisons, congrégations religieuses, etc.), qui représentent 2 % de la population régionale, ou les sans-abris.

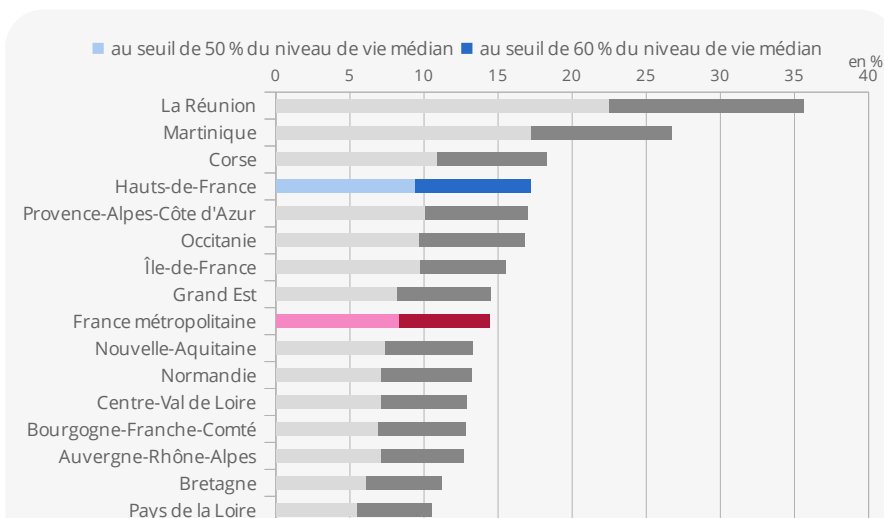
Les Hauts-de-France font ainsi partie des régions métropolitaines où le taux de pauvreté est le plus élevé. Si l'on classe les 13 régions de France métropolitaine par taux de pauvreté décroissant, la région se classe en 2^e position ▶ **figure 1**. En 2020, le taux de pauvreté y est 2,8 points de pourcentage plus élevé que celui de la France métropolitaine (17,2 % contre 14,4 %).

Les situations de plus grande pauvreté peuvent être mises en évidence en fixant un seuil monétaire inférieur à celui de 60 % du niveau de vie médian, retenu usuellement. Au seuil de 50 %, le taux reste pour les Hauts-de-France au dessus de la moyenne nationale : 9,4 % contre 8,3 % en France métropolitaine. Le classement des régions n'est pas réellement modifié. En France métropolitaine, les Hauts-de-France demeurent parmi celles où le taux est le plus élevé (5^e position).

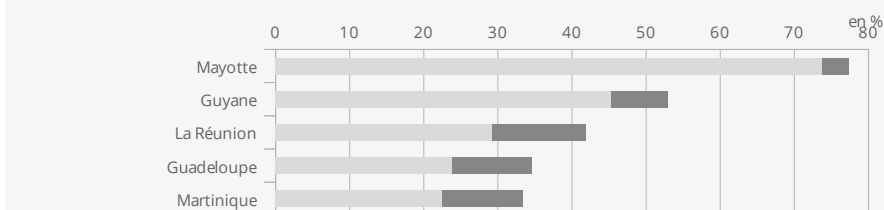
Le niveau de vie médian des personnes pauvres constitue un autre indicateur pour appréhender le degré de pauvreté : il s'établit en Hauts-de-France à 10 930 euros annuels par unité de consommation (UC), contre 10 740 en France métropolitaine.

Les personnes pauvres ont ainsi un niveau de vie presque deux fois inférieur à celui de l'ensemble de la population de la région (20 820 euros par UC). Pour autant, les Hauts-de-France se classent à la 4^e place des régions où le revenu médian des plus pauvres est le plus élevé. Cela montre qu'en dépit d'un taux de pauvreté élevé, son intensité est moindre dans la région.

▶ 1. Taux de pauvreté monétaire selon le seuil, par région



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.



Source : Insee, Enquête Budget de Famille 2017 (extension DOM).

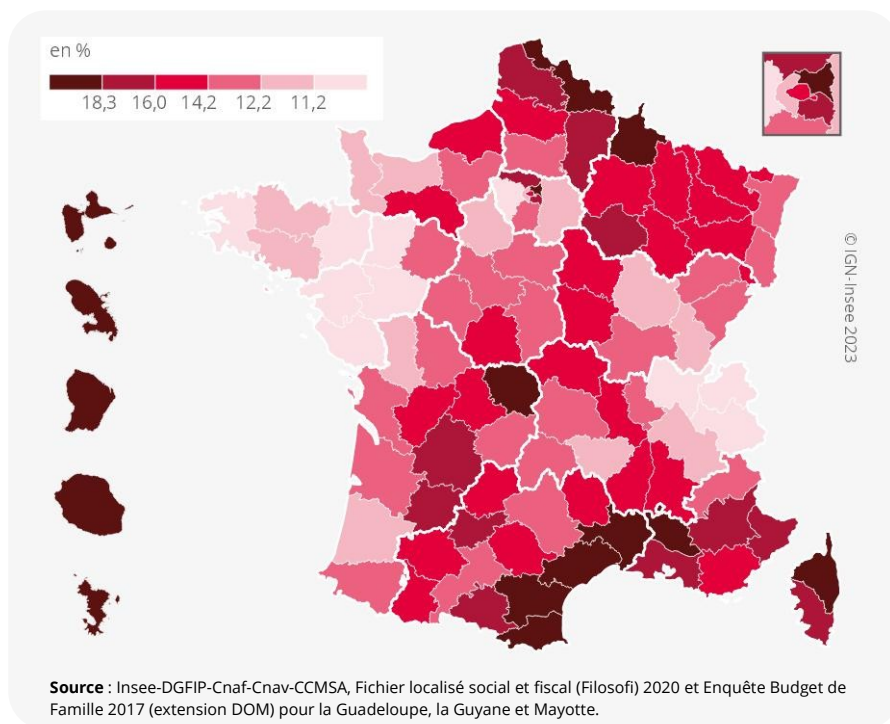
Note : du fait de la moindre qualité des sources administratives (notamment des adresses manquantes ou incomplètes), la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte n'ont pour l'instant pas pu être intégrées dans Filosofi. Pour pallier ce problème, l'enquête Budget de famille (BDF) réalisée par l'Insee dans tous les DOM en 2017 a été mobilisée. Elle permet notamment de calculer l'ensemble des indicateurs de pauvreté et d'inégalités monétaires sur tous les DOM et de comparer ces territoires entre eux.

Quatre départements parmi les plus pauvres de France métropolitaine

En France, les disparités départementales en matière de pauvreté sont notables ▶ **figure 2**. La pauvreté est plus marquée dans les départements d'outre-mer et en Seine-Saint-Denis avec des taux de pauvreté supérieurs à 25 %, ainsi que sur les départements du pourtour méditerranéen et dans ceux du nord (taux de pauvreté compris entre 18,3 et 20,7 %). À l'inverse, un quart des départements ont un taux de pauvreté inférieur à 12,2 %. Ils se situent pour l'essentiel dans le Grand Ouest, l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et en Île-de-France (Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne et Yvelines).

Dans ce contexte, la plupart des départements de la région font partie des plus pauvres. Ainsi, les taux de pauvreté du Nord (18,4%), de l'Aisne (18,0 %) et du Pas-de-Calais (17,8 %) figurent parmi les 15 plus élevés des départements de France métropolitaine (respectivement 8^e, 11^e et 14^e place). La Somme (15,7 %) se situe en 24^e position, soit dans le premier quart des départements les plus affectés. Seul l'Oise (12,8 %) a un taux de pauvreté inférieur à la moyenne de France métropolitaine. Ce département occupe le 65^e rang.

▶ 2. Taux de pauvreté monétaire, par département

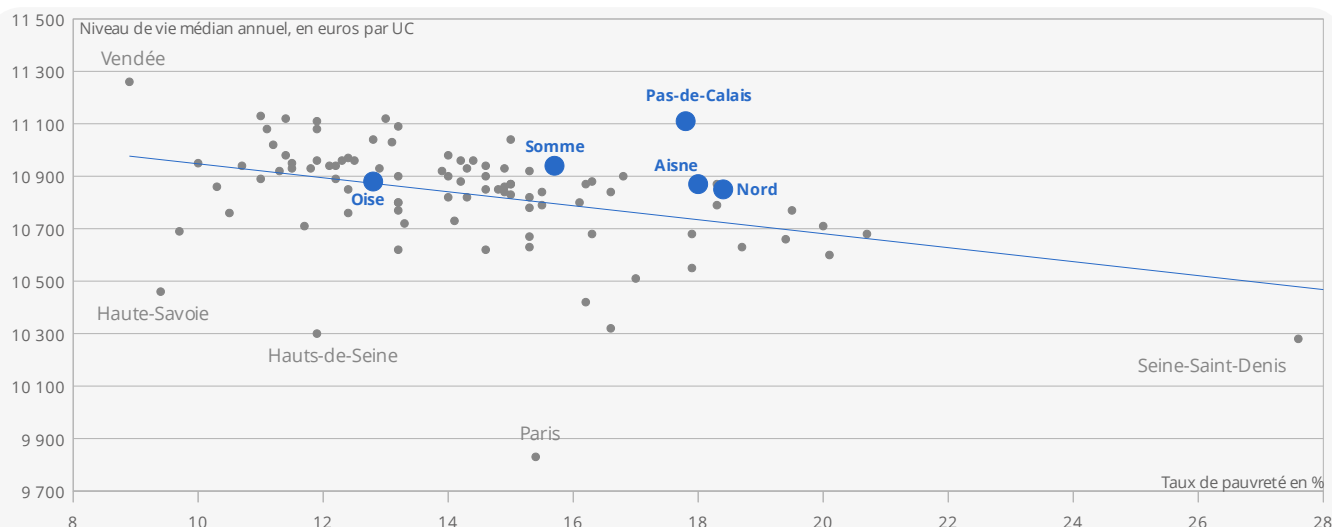


Une pauvreté toutefois moins intense

Le niveau de vie des ménages pauvres est souvent plus faible dans les départements les plus exposés à la pauvreté ▶ **figure 3**. Ce n'est toutefois pas le cas des départements des Hauts-de-France où la pauvreté est moins intense qu'au niveau national malgré une pauvreté répandue.

Pour un taux de pauvreté similaire, le niveau de vie médian des ménages pauvres est en effet plus élevé dans les départements de la région. Le Pas-de-Calais se démarque notamment par un niveau de vie médian des plus pauvres (11 110 euros par UC) parmi les cinq plus élevés de métropole.

▶ 3. Taux de pauvreté monétaire et niveau de vie médian des personnes pauvres, par département



Lecture : dans le Pas-de-Calais, le taux de pauvreté est de 17,8 % et le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 11 110 euros par UC. Sur l'ensemble des départements de France métropolitaine, on observe une relation entre le taux de pauvreté et le niveau de vie médian des ménages pauvres, matérialisée par la droite d'ajustement.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Les jeunes et les familles monoparentales davantage exposés à la pauvreté

Le taux de pauvreté varie de façon significative en fonction de l'âge. Dans la région, il atteint en effet 28,3 % pour la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans, contre 10,6 % dans le cas où le référent est âgé de 75 ans ou plus

► **figure 4.**

Toutefois, les habitants de la région sont, dans chaque classe d'âge, plus fréquemment touchés par la pauvreté que l'ensemble des résidents de France métropolitaine.

Les écarts s'avèrent plus marqués pour les ménages les plus jeunes. Les Hauts-de-France se caractérisent ainsi par le taux de pauvreté des moins de 30 ans le plus élevé des régions de France métropolitaine.

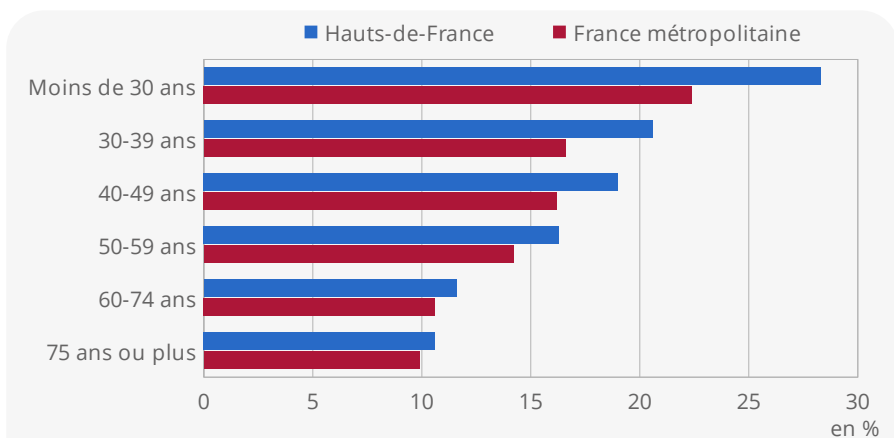
Indépendamment de l'âge, certaines catégories de ménages sont plus fréquemment affectées par la pauvreté.

Les ménages de la région sont de façon générale plus exposés que leurs homologues métropolitains, quel que soit leur type ► **figure 5.** C'est pour les familles monoparentales que les écarts avec la moyenne métropolitaine sont les plus marqués. En Hauts-de-France, 34,5 % de la population des familles monoparentales vit sous le seuil de pauvreté, une proportion deux fois plus élevée que pour l'ensemble des ménages de la région (comme au niveau national). La région affiche ainsi le taux de pauvreté des familles monoparentales le plus élevé de France métropolitaine.

Après les familles monoparentales, ce sont les personnes vivant seules qui sont les plus concernées par la pauvreté (20,6 % des femmes vivant seules et 21,5 % des hommes). Suivent les couples avec enfant(s) (15,7 %) et ceux sans enfant (6,8 %).

Le dispositif Filosofi s'appuie sur les entités «ménages» et ne permet pas de calculer un taux de pauvreté des femmes d'une part et des hommes d'autre part. Dans les couples, le taux de pauvreté est en effet le même pour les deux conjoints.

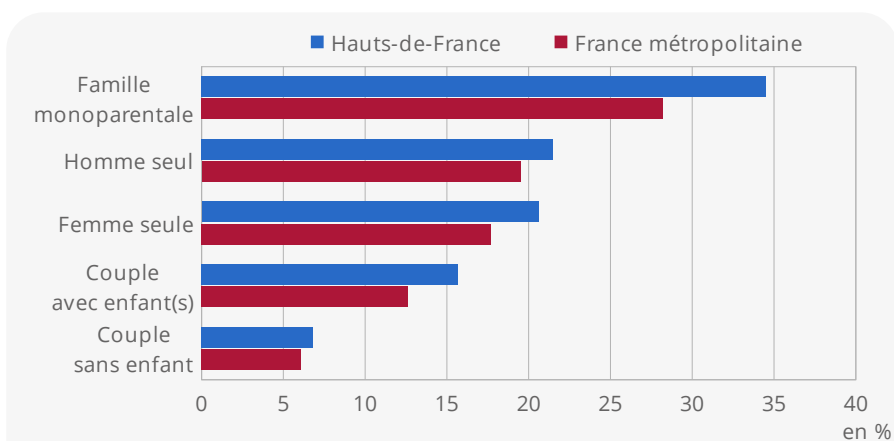
► 4. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 5. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Néanmoins, les ménages composés de femmes vivant seules ou avec leur(s) enfant(s) représentent une part bien plus importante des ménages pauvres (40,7 % en France métropolitaine) que les ménages composés d'hommes vivant seuls ou avec leur(s) enfant(s) (25,7 % en France métropolitaine). Les femmes sont ainsi surreprésentées parmi les situations de pauvreté.

Une pauvreté plus fréquente dans la région, au sein des espaces urbains comme des espaces ruraux

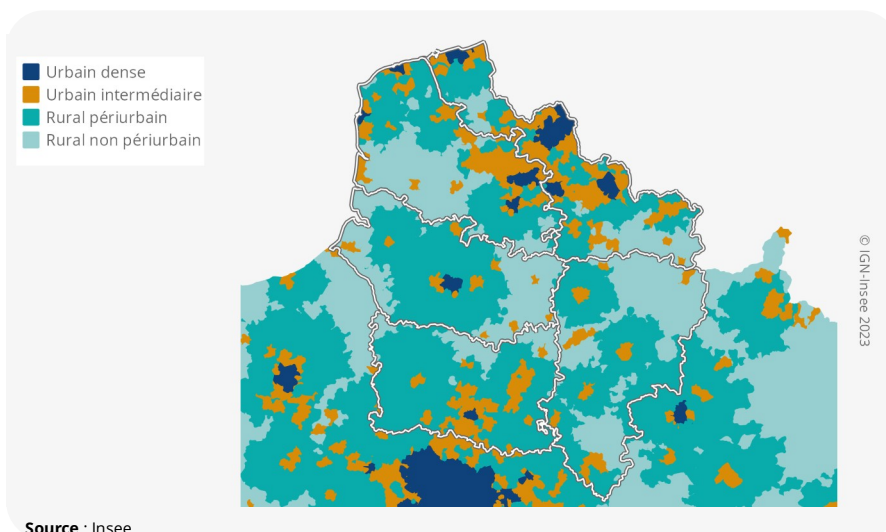
La grille communale de densité classe les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Le croisement de cette grille avec les aires d'attraction des villes permet de distinguer quatre types d'espaces, du plus urbain au plus rural ▶ **figure 6**.

La pauvreté affecte ces types d'espace de façon différenciée. Elle est notamment plus présente dans les communes urbaines denses (comme Lille, Roubaix, ou encore Calais), où elle touche 22,5 % de la population des ménages contre 18,1 % en France métropolitaine ▶ **figure 7**. Le taux de pauvreté est moins élevé au sein des communes urbaines de densité intermédiaire (comme Hazebrouck, La Bassée, ou Berck). Il y dépasse toutefois nettement le taux national (17,4 % contre 13,8 % en France métropolitaine).

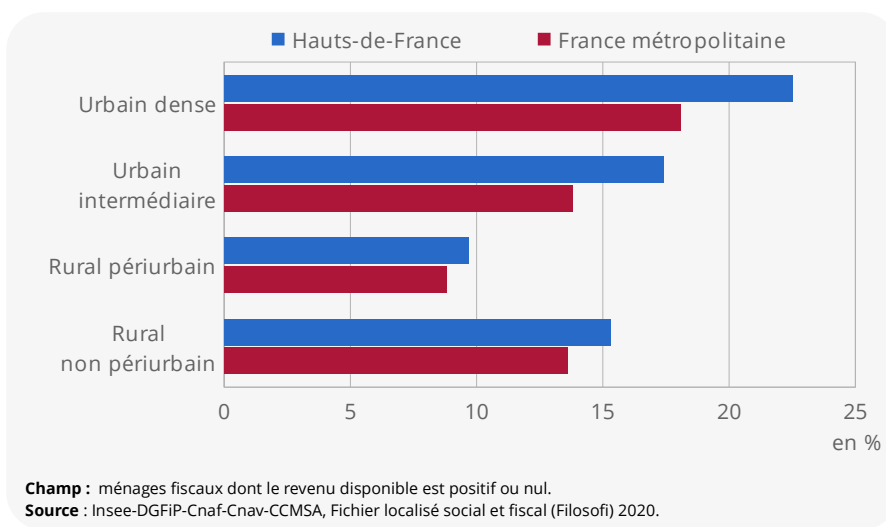
Les communes rurales sous influence d'un pôle, que l'on qualifie de « périurbaines » restent les moins touchées par la pauvreté (9,7 %). Dans les communes rurales non périurbaines, en général plus isolées, le taux de pauvreté est en revanche plus élevé (15,3 %). Le taux de pauvreté des communes rurales, périurbaines ou non, dépasse ainsi les valeurs nationales (respectivement 8,8 % et 13,6 %).

Les intercommunalités de l'ex-bassin minier et du nord de l'Aisne font partie des 10 % d'EPCI aux taux de pauvreté les plus élevés au niveau national ▶ **figure 8**. Dans le sud de la région, sous influence de l'Île-de-France, les intercommunalités les plus proches de l'Île-de-France sont moins exposées.

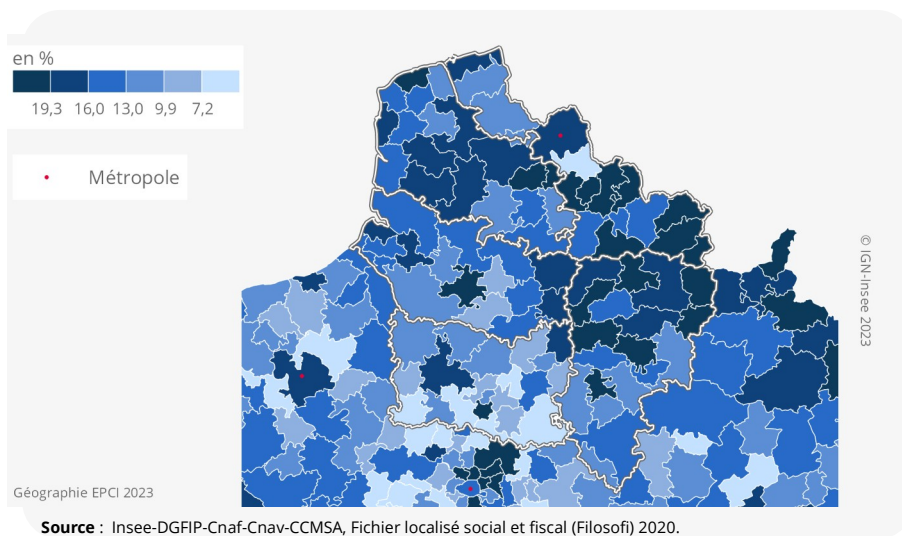
▶ 6. Approche fonctionnelle des espaces urbains et ruraux



▶ 7. Taux de pauvreté monétaire selon le type de commune



▶ 8. Taux de pauvreté monétaire, par EPCI



Les prestations sociales, principale source de revenu des ménages pauvres

Les revenus des ménages en situation de pauvreté se caractérisent, outre par leur faible niveau, par une structure particulière.

Dans les Hauts-de-France, les prestations sociales constituent ainsi 43,0 % du revenu disponible des ménages sous le seuil de pauvreté, une part cinq fois plus importante que pour l'ensemble des ménages (8,2 %)

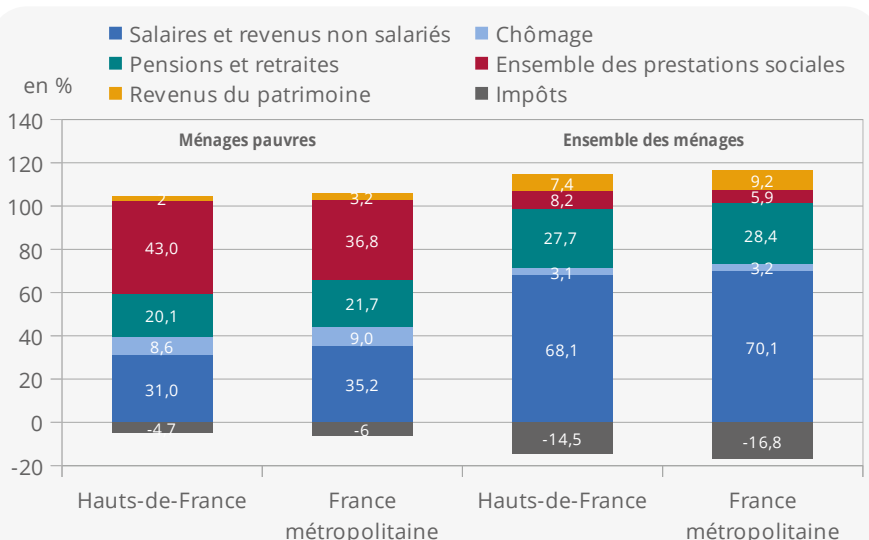
► **figure 9.** Dans une région plus marquée par la pauvreté, ces parts sont plus élevées qu'en France métropolitaine (respectivement 36,8 % et 5,9 %). Au sein des prestations, le 1^{er} poste est celui des minima sociaux (20,4 %). Le reste se partage entre prestations logement (11,0 %) et familiales (11,6 %). En 2020, les Hauts-de-France se situent au 1^{er} rang des régions métropolitaines pour la part d'allocataires d'un minima social (AAH, ASS ou RSA socle) au sein de la population des 15 à 64 ans. La part des allocataires du minimum vieillesse au sein de la population de 60 ans ou plus s'élève quant à elle à 3,2 % (5^e rang).

Les indemnités chômage sont elles aussi plus fréquentes au sein des revenus des ménages en situation de pauvreté, comptant pour 8,6 % du revenu disponible contre 3,1 % pour l'ensemble des ménages.

On observe des proportions inverses concernant les revenus du patrimoine (2,0 % contre 7,4 %). Les pensions, retraites et rentes, ne constituent que 20,1 % du revenu disponible après redistribution. Les revenus d'activité, salariée ou non salariée, composent eux aussi une part non négligeable des revenus disponibles des ménages en situation de pauvreté (31,0 %), mais nettement inférieure à celle observée pour l'ensemble des ménages (68,1 %).

Si les salaires et revenus non salariés constituent la principale source de revenus déclarés avant redistribution, l'activité professionnelle ne prémunit pas toujours de la pauvreté. C'est le cas notamment des actifs occupant un emploi intermittent ou à temps partiel, ou faiblement rémunéré.

► 9. Décomposition par grands postes du revenu disponible des ménages

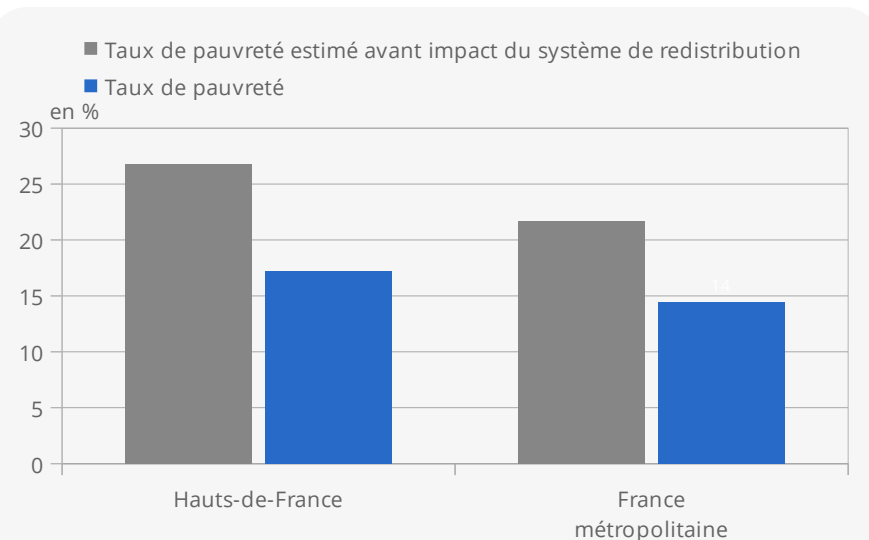


Note : les taux sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. Leur somme peut être différente de 100%.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

► 10. Taux de pauvreté avant et après impact du système de redistribution



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Les mécanismes de redistribution atténuent fortement la pauvreté

Les mécanismes de redistribution (prestations sociales perçues et impôts directs payés) permettent un transfert de revenus, dont une partie substantielle est dirigée vers les ménages pauvres. Ils permettent dès lors une réduction significative de la pauvreté.

Avant la prise en compte de ces mécanismes redistributifs, 26,8 % des ménages en Hauts-de-France pourraient être considérés comme pauvres

► **figure 10.**

Les mécanismes socio-fiscaux de redistribution entraînent une nette réduction de la pauvreté, de l'ordre de 36 % dans la région contre 34 % en France métropolitaine. Les Hauts-de-France constituent ainsi la 3^e région où l'effet redistributif est le plus marqué.

Au niveau départemental, la réduction du taux de pauvreté s'établit à 35 % dans l'Aisne et le Nord, 36 % dans la Somme, 37 % dans le Pas-de-Calais et 38 % dans l'Oise.